

## Conseil régional du 26 novembre 2010

### Rapport

### Mesures fiscales pour 2011

-----

### Amendement présenté par le groupe Europe Ecologie-Les Verts

#### I/ Dans la partie « Taxe sur les certificats d'immatriculation »

##### Le paragraphe 4 :

Compte tenu de l'évolution possible des tarifs adoptés par les autres régions, il vous est ainsi proposé, conformément à la stratégie financière régionale exposée dans le rapport sur les orientations budgétaires, **d'ajuster le tarif des cartes grises pour le faire coïncider avec l'actuel tarif moyen appliqué par l'ensemble des régions françaises** et de le porter ainsi à 35€ en 2011. La mise en œuvre de cet alignement tarifaire permettrait d'accroître de près de 13 M€ l'épargne brute dès 2011.

##### Deviendrait :

Compte tenu de l'évolution possible des tarifs adoptés par les autres régions, il vous est ainsi proposé, conformément à la stratégie financière régionale exposée dans le rapport sur les orientations budgétaires, **d'ajuster le tarif des cartes grises pour le faire coïncider avec le tarif moyen appliqué par l'ensemble des régions françaises** et de le porter ainsi à 37 € en 2011. La mise en œuvre de cet alignement tarifaire permettrait d'accroître de près de 19 M€ l'épargne brute dès 2011.

#### II/ Dans la partie « Taxe sur les certificats d'immatriculation »

##### Le paragraphe 3

Malgré son faible caractère évolutif, la surface de l'assiette taxée permet d'élargir la dimension équitable de cette contribution perçue chaque année sur plusieurs centaines de milliers d'immatriculation de véhicules. Dans ces conditions, le relèvement du tarif régional apparaît comme le seul levier fiscal adapté aux problématiques de préservation de l'autofinancement du prochain programme d'investissement. Le rendement d'un euro du taux unitaire est estimé légèrement en deçà de 3 M€ et permettrait ainsi de compenser la baisse du rendement résultant de la diminution de l'assiette taxée.

##### Deviendrait :

Malgré son faible caractère évolutif, la surface de l'assiette taxée permet d'élargir la dimension équitable de cette contribution perçue chaque année sur plusieurs centaines de milliers d'immatriculation de véhicules. Dans ces conditions, le relèvement du tarif régional apparaît comme le seul levier fiscal adapté aux problématiques de préservation de l'autofinancement du prochain

programme d'investissement. Cela de compenser la baisse du rendement résultant de la diminution de l'assiette taxée tout en incitant à l'achat de véhicules de faible puissance.

**III/ dans la partie « En conclusion je vous propose »**

**La deuxième décision :**

d'adopter un tarif unitaire de la Taxe sur les Certificats d'Immatriculation des Véhicules (cartes grises) applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de :

- 35,00 €.

**Deviendrait :**

d'adopter un tarif unitaire de la Taxe sur les Certificats d'Immatriculation des Véhicules (cartes grises) applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de :

- 37,00 €.